

(N° 68.)

SÉNAT DE BELGIQUE

RÉUNION DU 23 MAI 1913

Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits
provisoires à valoir sur des Budgets de l'exercice
1913.

*(Voir les nos 244 et 247, session de 1912-1913, de la Chambre
des Représentants.)*

Présents : MM. LE CLEF, Président; DE BAST, DE SADELEER, DE SPOT,
HALLET, MESENS et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet, justifié par les circonstances du moment, est conforme à la
loi et aux usages.

La Chambre, en sa séance du 16 mai 1913, a voté le Projet par
92 voix contre 56.

Votre Commission, par 5 voix contre 2, a l'honneur de vous en
proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
A. CAPPELLE.

Le Président,
LOUIS LE CLEF.